



Mémoire en réponse à l'avis de l'UDAP

Projet éolien d'Auzelon – Communes de Saint-Angel et Saint-Victor (03)

Juillet 2026



TABLE DES MATIERES

PERCEPTION DU GRAND PAYSAGE.....	3
CONCERNANT L'ASPECT PATRIMONIAL DU SECTEUR.....	9
EFFETS CUMULES	11
QUALITE ARCHITECTURALE	18
ANNEXES	

PREAMBULE

La présente note constitue le mémoire en réponse du maître d'ouvrage aux observations formulées par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) Auvergne-Rhône-Alpes dans son avis du 2 juillet 2026.

Chaque observation est rappelée sous forme d'extrait en encadré bleu, puis fait l'objet d'une réponse étayée par les éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale. Sauf mention contraire, les références citées dans le présent document renvoient à l'annexe 1 « Étude du paysage et du patrimoine », également référencée sous le numéro 4.2 dans l'arborescence du dossier de demande d'autorisation environnementale.

PERCEPTION DU GRAND PAYSAGE

Bien que l'étude paysagère présente des notions de visibilité des aérogénérateurs depuis les sites patrimoniaux remarquables et les monuments historiques les plus emblématiques du secteur (Donjon de la Toque à Huriel, château de Montluçon), la lecture globale de l'insertion des secteurs patrimoniaux et naturels dans leur écrin paysager n'est pas suffisamment développée. Cette approche est pourtant indispensable pour apprécier les incidences réelles d'un parc éolien sur un territoire dont la qualité repose sur ses continuités paysagères. Ainsi, la notion de covisibilité-visibilité doit être mesurée sous trois axes, soit depuis l'élément patrimonial vers le parc éolien, depuis le parc éolien vers les éléments patrimoniaux et depuis un point extérieur permettant de voir les éléments patrimoniaux avec le parc éolien.

L'approche décrite par l'UDAP constitue précisément la méthodologie retenue dans le volet paysager par le bureau d'étude ENCIS Paysage. Pour chaque monument historique, site patrimonial ou secteur à enjeu, les notions de visibilité, tout autant que les notions de covisibilité ont été analysées. Cette méthodologie est décrite dans le chapitre 4.2.3 Notions de visibilité/covisibilité (p. 120).

L'ensemble de ces relations visuelles alimente l'évaluation et la qualification des sensibilités. Les chapitre 6.3.3.4 et 6.3.4.5 traduisent les *Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques* de l'AEE et l'AER (pp. 159, 179) et décrivent entre autres, les deux monuments historiques cités dans l'avis de l'UDAP :

- **Donjon de la Toque à Huriel**

(MH classé n°26 - enjeu fort et sensibilité modérée)

Le projet est visible au loin depuis le haut du donjon permettant une vue dégagée à 360° (Cf. Photographie 158, page 161 - photomontage 5). Les éoliennes entrent également en covisibilité avec le donjon depuis la D71 au nord du bourg, ainsi que depuis la D916 à l'ouest du bourg (Cf. Photomontage 4). **L'impact du projet sur ce monument est modéré. (p. 159)**

L'analyse paysagère menée par ENCIS concernant les enjeux relatifs au Donjon de la Toque a conduit à la réalisation de deux photomontages. Ceux-ci permettent d'apprécier, d'une part, la perception du projet depuis le monument et, d'autre part, la covisibilité entre le monument et le projet depuis l'ouest d'Huriel. Ces représentations illustrent ainsi les principales situations de visibilité identifiées au cours de l'analyse et répondent aux recommandations méthodologiques relatives à l'évaluation des incidences paysagères.



Photomontage 4 – covisibilité entre le donjon d’Huriel et le projet d’Auzelon
(vue projetée, vue filaire, zoom vue filaire)



Photomontage 5 – Visibilité depuis le donjon d’Huriel
(vue projetée, vue filaire, zoom vue filaire)

- **Château-fort de Montluçon**

(MH inscrit n°65 - enjeu modéré et sensibilité très faible)

Le château des ducs de Bourbon se trouve dans le cœur historique de la ville de Montluçon, sur une butte. La perception du projet est limitée par le contexte bâti et la végétation arborée présente aux abords du château. Seule l'extrémité des éoliennes E1 à E4 peut se deviner au-dessus de la silhouette bâtie et du relief depuis l'esplanade du château (Cf. Photographie 175 - photomontage 10).

L'impact du projet sur ce monument est très faible. (P. 179)

S'agissant du Château de Montluçon, l'analyse des relations visuelles ayant conclu à une perception très limitée du projet depuis le monument, un unique photomontage a été réalisé, les vues complémentaires n'apportant pas d'éléments d'appréciation supplémentaires.



Photomontage 10 – Visibilité depuis le Château de Montluçon
(vue projetée, vue filaire, zoom vue filaire)

Les photomontages ne reflètent pas l'ensemble des investigations réalisées en amont. Ils constituent un support d'illustration des conclusions de l'analyse paysagère globale. C'est pourquoi seules les situations présentant les sensibilités les plus significatives ont vocation à être illustrées par des photomontages.

Ce choix méthodologique répond à un objectif de lisibilité du dossier et permet de concentrer les photomontages sur les perceptions les plus démonstratives.

Le choix d'implantation ne s'appuie pas d'après une identification de points de vue pittoresques à préserver ou à « sacrifier » : les repérages retenus pour les photomontages apparaissent sélectionnés selon une méthodologie qui n'est pas suffisamment explicitée et ne semblent pas toujours correspondre aux perceptions les plus représentatives des paysages.

Le choix d'implantation d'un parc éolien résulte d'une analyse multicritère globale intégrant les enjeux techniques, environnementaux, écologiques, patrimoniaux, paysagers et territoriaux. Cette démarche est détaillée dans le chapitre 4.4 de l'étude d'impact sur l'environnement « Solutions envisagées et choix de l'implantation » (EIE - p. 192).

La démarche de conception d'une étude paysagère d'un projet éolien quant à elle n'est pas d'identifier de façon exhaustive les points de vue à « sacrifier », mais d'avoir une vision globale du territoire, en illustrant les visibilitées depuis les lieux de vie et routes principales, le grand paysage, ainsi que les relations du projet avec les éléments patrimoniaux et touristiques. Ainsi, le choix d'implantation se doit d'être tout aussi réfléchi pour les hameaux avoisinants que pour les points de vue pittoresques et lointains, le choix des prises des vues est réalisé en sélectionnant les vues les plus représentatives et dont l'enjeu est le plus important, même si l'impact du projet est moindre.

Les points de vue retenus pour le projet éolien d'Auzelon sont le résultat de plusieurs campagnes de terrain réalisées par le paysagiste du bureau d'études ENCIS Paysage, au cours desquelles un grand nombre de prises de vues ont été effectuées afin de couvrir l'ensemble des sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire, dont certaines apparaissent dans l'état initial paysager. Sur cette base, seules les vues les plus pertinentes au regard des enjeux identifiés ont fait l'objet de photomontages.

La sélection initiale des photomontages a d'abord été présentée à BORALEX, puis soumise à la concertation locale. Elle a ainsi été enrichie par le comité de pilotage, composé des élus, puis par le comité de suivi, groupe représentatif de la population locale. L'objectif était de construire un carnet de photomontages répondant aux attentes des services de l'Etat du territoire. Les élus ont recommandé l'ajout de trois points de vue, tandis que le comité de suivi a souhaité l'intégration d'un point de vue complémentaire :

- Photomontages depuis Les Theix, lieu-dit situé au sud-est du projet. (PDV 21 Bis) (p. 133)
- Photomontages depuis Cussejat (PDV 46) (p.141)
- Photomontage n°10bis depuis la D301 entre Vaux et Montluçon (Carnet de Photomontages - p. 59)
- Photomontage n°22 depuis la D37 entre Commentry et Chamblet (Carnet de photomontage - p. 109)

Dans le cadre de l'instruction du dossier, le pôle Paysage de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a examiné le volet paysager (Annexe 1 du présent document). Son avis du 22 juillet

2026 conclut à une étude paysagère de bonne qualité, répondant à leurs premières recommandations formulées en mars 2024, tout en préconisant la réalisation de quatre photomontages complémentaires destinés à documenter certains secteurs situés au nord du projet. Ces compléments ont été réalisés et intégrés au dossier.

PHOTOMONTAGES COMPLÉMENTAIRES					
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact	Effet cumulé	Participation du projet à l'effet cumulé
41	Relations avec le patrimoine et les lieux de vie	Depuis le lieu-dit Favrotière au nord d'Hérisson.	Faible	-	-
42	Relations avec les lieux de vie	Depuis le sud-ouest de Louroux-Hodement, au lieu-dit La Trempière.	Très faible	-	-
43	Relations avec les axes de communication	Depuis la D252 à l'est de Givarlais.	Très faible	Faible	Très faible
44	Relations avec les axes de communication	Depuis la route du Cluzeau, sur le relief à l'est d'Estivareilles.	Faible	-	-

Tableau des photomontages complémentaires à la suite de l'avis de la DREAL

Au total, le projet comprend 44 photomontages, dont la sélection résulte d'une démarche associant le bureau d'études, BORALEX, les élus, le territoire et les services de l'État. Dès lors, il peut être considéré que les prises de vues sont représentatives du territoire.

Le bureau d'études considère que le relief et la végétation contribuent à masquer les nouvelles installations : la végétation, d'une hauteur maximale de 20 à 30 m, constitue un élément évolutif, soumis aux variations saisonnières, aux pratiques sylvicoles, aux déboisements et aux évolutions agricoles. Elle ne saurait être considérée comme un écran permanent garantissant une absence d'impact visuel. Les photographies figurant dans le dossier montrent d'ailleurs que ces masques végétaux sont souvent partiels et laissent apparaître de nombreuses percées visuelles.

La distinction entre les notions de masque et de filtre est présentée au chapitre 4.1.10 (p.118) :

- Un **masque**, total ou partiel, correspond à une situation dans laquelle tout ou partie du projet est rendu imperceptible par le relief, le bâti ou une végétation dense.
- À l'inverse, un **filtre** désigne une perception partielle du projet à travers la végétation, notamment en période hivernale lorsque le feuillage est absent.

Masquée (relief, bâti, végétation dense)



Filtrée (végétation)



Cette distinction méthodologique permet précisément de prendre en compte le caractère évolutif de la végétation ainsi que les variations saisonnières des perceptions. Les prises de vues ont, en outre, été réalisées en période de feuillage absent ou réduit, afin d'apprécier les visibilitées dans une configuration défavorable, lorsque les effets de masque liés à la végétation sont les plus limités.

Les analyses de visibilité présentées dans le dossier intègrent ainsi les percées végétales et les situations de filtrage/masquage sans considérer la végétation comme un écran qui garantirait une absence d'impact visuel. L'évaluation des niveaux enjeux déterminée par le bureau d'étude ENCIS paysage tient compte de l'ensemble des paramètres évolutifs de l'environnement.

CONCERNANT L'ASPECT PATRIMONIAL DU SECTEUR

Concernant le patrimoine protégé, le dossier recense 51 monuments historiques, dont 26 présenteraient des relations visuelles avec le projet, alors que les premières investigations identifiaient environ 125 monuments historiques pouvant être impactés par le parc éolien. La méthodologie ayant conduit à cette réduction du périmètre d'étude n'est pas suffisamment démontrée et ne permet pas de garantir que l'ensemble des sensibilités patrimoniales a été correctement pris en compte.

L'analyse demeure principalement centrée sur la visibilité des éoliennes depuis les monuments historiques, mais elle n'étudie pas suffisamment les monuments dans leur contexte paysager, leurs perspectives, leurs covisibilités et les compositions paysagères qui participent à leur valeur patrimoniale, plus particulièrement les sites patrimoniaux remarquables d'Huriel et de Montluçon, identifiés comme des secteurs à enjeux forts.

Aucune réduction du périmètre d'étude n'a été opérée au cours de l'élaboration de l'étude paysagère. La définition des aires d'étude, conformément au guide de l'étude l'impact, est exposée de manière détaillée aux chapitres 2.2 (p.13) et 2.3.1.2 à 2.3.1.4 (p.15). Ces chapitres explicitent les critères retenus pour dimensionner les différentes aires d'étude du projet éolien d'Auzelon ainsi que les justifications ayant présidé à la prise en compte des sensibilités patrimoniales. À titre d'exemple, l'aire d'étude présente notamment un décroché au nord et à l'ouest afin d'englober l'intégralité des Sites Patrimoniaux Remarquables de Hérisson et d'Huriel, illustrant que le périmètre a été défini de manière à intégrer les principaux enjeux patrimoniaux identifiés. La méthodologie est donc clairement exposée dans le dossier.

Le dossier ne recense pas 51 monuments historiques mais **81 monuments historiques** au sein de l'aire d'étude globale (cf. carte 12, p.46). L'ensemble de ces monuments fait l'objet d'une analyse de leurs enjeux et de leur sensibilité vis-à-vis du projet. L'avis ne précise toutefois pas l'analyse ayant conduit à l'identification de « 125 monuments historiques pouvant être impactés ». À défaut, cela ne permet pas d'établir que certaines sensibilités patrimoniales auraient été omises.

Pour garantir une bonne compréhension de l'appréciation des sensibilités patrimoniales, il convient de distinguer dans la lecture du volet paysager les termes « enjeux » et « sensibilité », dont la méthodologie est détaillée dans le tableau 1 (p. 17).

L'enjeu traduit l'importance patrimoniale intrinsèque d'un monument (protection, valeur historique, reconnaissance institutionnelle), tandis que la sensibilité résulte de l'analyse de son insertion paysagère et de l'existence ou non de relations visuelles avec le projet. Ainsi, un monument peut présenter un enjeu patrimonial élevé tout en ayant une sensibilité faible ou nulle vis-à-vis du projet en l'absence de covisibilité.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état initial ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010.

À titre d'exemple, le Château de la Crête, situé sur la commune d'Audes, présente un enjeu patrimonial modéré mais, après analyse détaillée de son environnement paysager, aucune relation visuelle avec le projet n'a été identifiée ; sa sensibilité est ainsi qualifiée de nulle (cf. tableau 3, p.50).

En conséquence, il est inexact d'affirmer que certaines sensibilités patrimoniales n'auraient pas été prises en compte. Le dossier recense bien l'ensemble des monuments historiques présents dans le périmètre d'étude et applique une méthodologie explicitée permettant d'évaluer, pour chacun d'eux, son niveau de sensibilité au projet éolien.

Le dossier ne comporte par ailleurs aucun inventaire du patrimoine vernaculaire non protégé, pourtant constitutif de l'identité paysagère du territoire.

Les éléments qui composent le patrimoine vernaculaire (lavoirs, croix, puits, murets, etc.) participent à l'identité des bourgs et des hameaux, mais leurs enjeux paysagers restent principalement liés à leur environnement à l'échelle locale. L'étude d'impact paysagère, quant à elle, doit être proportionnée aux enjeux du projet (article R.122-5 du Code de l'environnement). Elle n'a pas vocation à dresser un inventaire patrimonial exhaustif de tout le petit patrimoine local sauf si celui-ci est susceptible d'être affecté par le projet. A ce titre, si aucune sensibilité associée au patrimoine vernaculaire n'a été identifiée par le bureau d'étude ENCIS Paysage, cela n'a pas été notifié dans l'étude d'impact. L'identité paysagère du territoire reste toutefois analysée à travers les grandes structures paysagères, les unités remarquables, les reliefs, les perceptions lointaines et les relations visuelles avec les principaux repères patrimoniaux.

EFFETS CUMULES

Le retour d'expérience offert par le site patrimonial remarquable d'Huriel apparaît particulièrement révélateur : la page 217 de l'étude paysagère montre que ce secteur est déjà fortement marqué par la présence de plusieurs parcs éoliens implantés au sud, au nord-est et au nord-ouest de la commune. Le projet, situé à l'est, viendrait compléter cette répartition et accentuer un phénomène de saturation visuelle autour du site patrimonial remarquable : les perspectives offertes depuis et vers Huriel seront transformées durablement, altérant la lecture de son écrin paysager et réduisant progressivement la qualité des vues qui participent à son identité patrimoniale.

Une situation comparable est observée pour le site patrimonial remarquable de Montluçon. La page 219 de l'étude paysagère met en évidence une concentration d'installations situées au sud-ouest et au nord-ouest de l'agglomération. À ce jour, le secteur oriental demeure relativement préservé de ce type d'infrastructure. L'implantation du projet au nord-est viendrait modifier cet équilibre et participerait au phénomène de ceinturage progressif du site patrimonial remarquable.

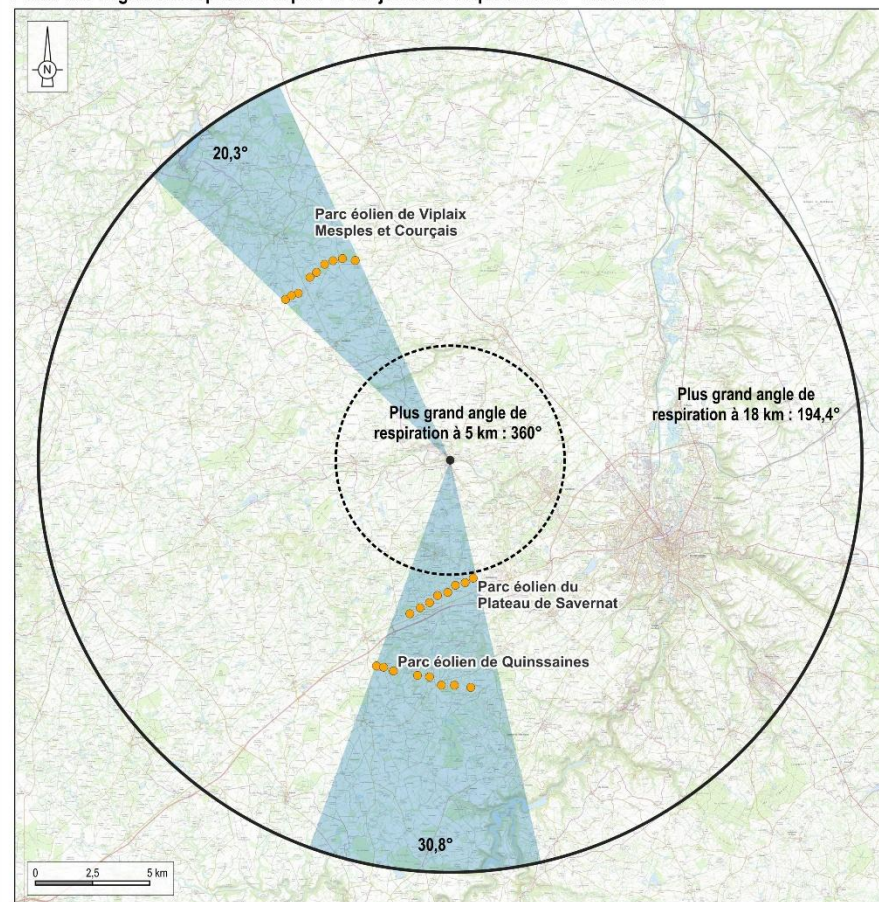
L'analyse développée par l'UDAP repose sur l'état initial de l'environnement tel qu'il existait en janvier 2025 au moment de la réalisation de l'étude paysagère. Depuis lors, le contexte éolien du territoire a évolué et les cartes des effets cumulés ont été actualisées afin de tenir compte de la situation la plus récente.

- Projet éolien de Courçais–Viplaix–Mesples / Autorisation préfectorale
- Projet éolien des Brandes, à Chazemais / Rejet préfectoral
- Projet éolien d'Audes / Refus préfectoral

Il n'existe pas de nouveau projets connus de parcs éoliens dans la périphérie de Montluçon, en cours d'instruction ou ayant reçu un avis de la MRAe.

Cette évolution conduit à réduire fortement l'encerclement et la saturation visuelle autour des sites participant à l'identité patrimoniale du territoire.

Etude des angles de respiration depuis le donjon de la Toque à Huriel - Etat initial



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles

- Localisation

Aires d'étude

- ⬢ Périmètre de 5 km
- ⬢ Périmètre de 18 km

Eoliennes

- Projets existants ou approuvés

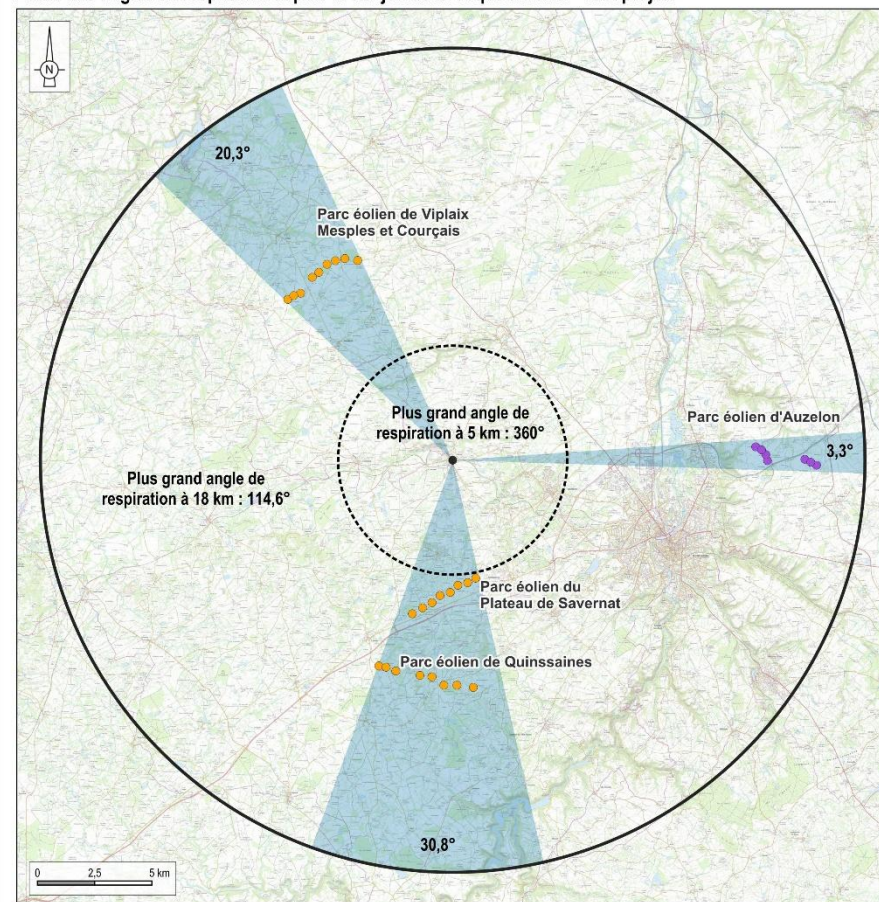
Angles de perception des projets existants ou approuvés

- Angle avec visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis le donjon de la Toque à Huriel - Etat projeté



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles

- Localisation

Aires d'étude

- ⬢ Périmètre de 5 km
- ⬢ Périmètre de 18 km

Eoliennes

- Projets existants ou approuvés
- Projet éolien

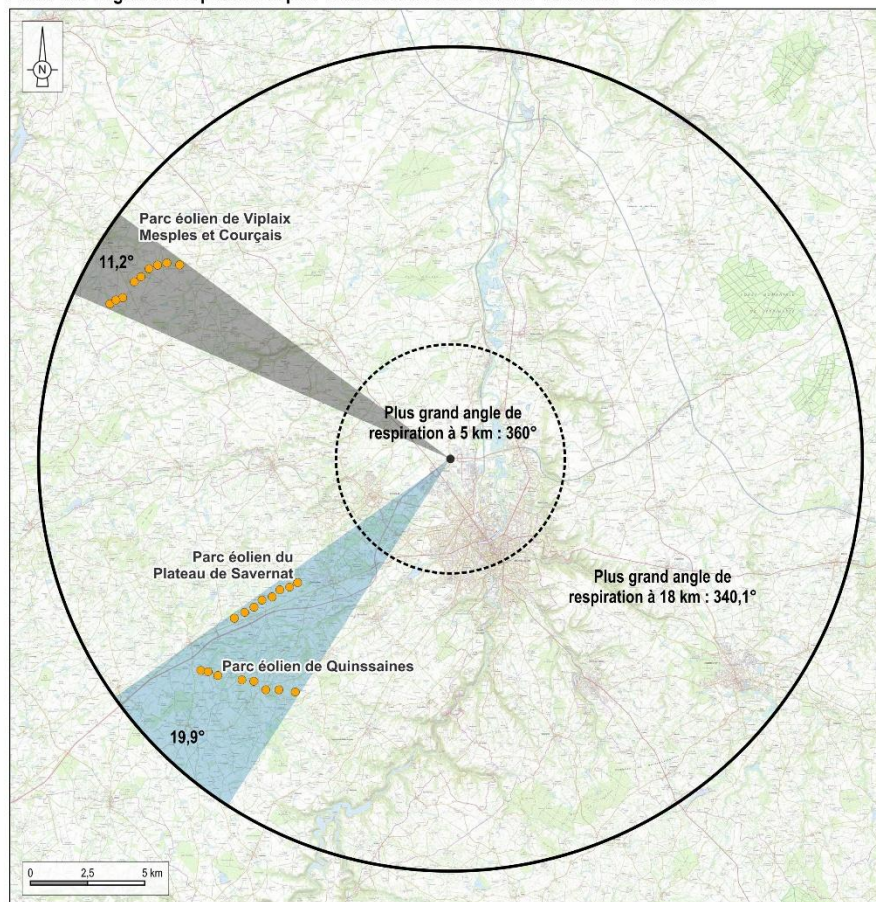
Angles de perception des projets existants ou approuvés

- Angle avec visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis l'intersection entre la N145 et la D601 - Etat initial



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles



Aires d'étude

--- Périmètre de 5 km
 --- Périmètre de 18 km

Eoliennes

● Projets existants ou approuvés

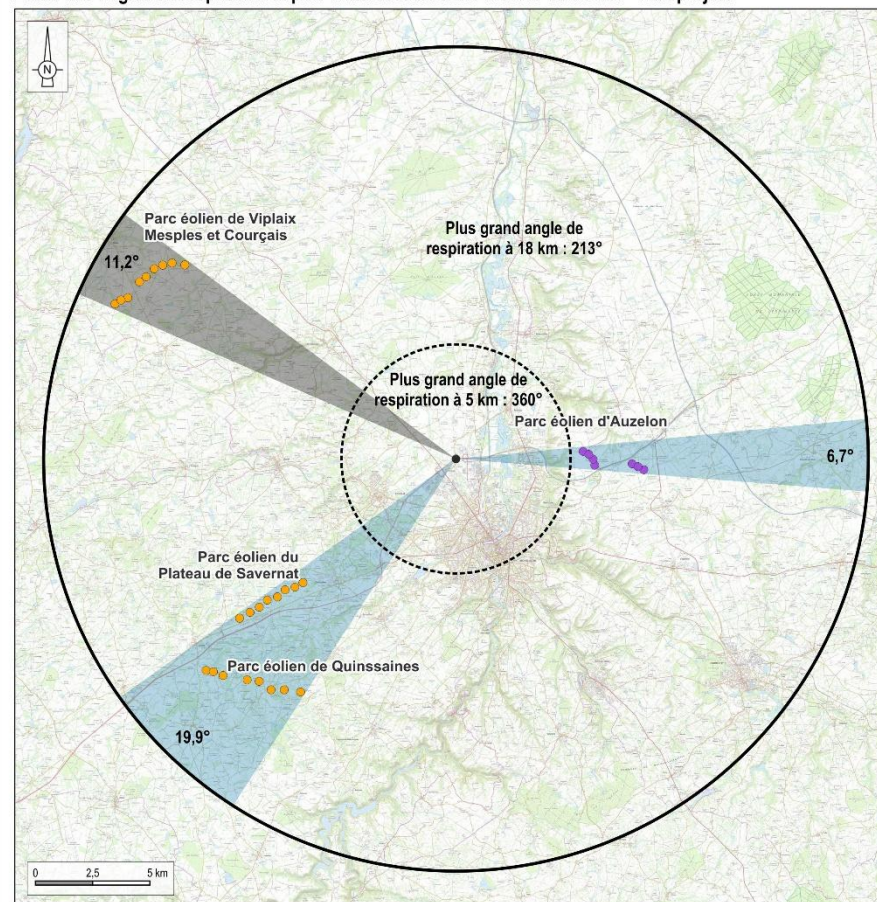
Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus

■ Angle avec visibilité
 ■ Angle sans visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis l'intersection entre la N145 et la D601 - Etat projeté



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles



Aires d'étude

--- Périmètre de 5 km
 --- Périmètre de 18 km

Eoliennes

● Projets existants ou approuvés
 ● Projet éolien

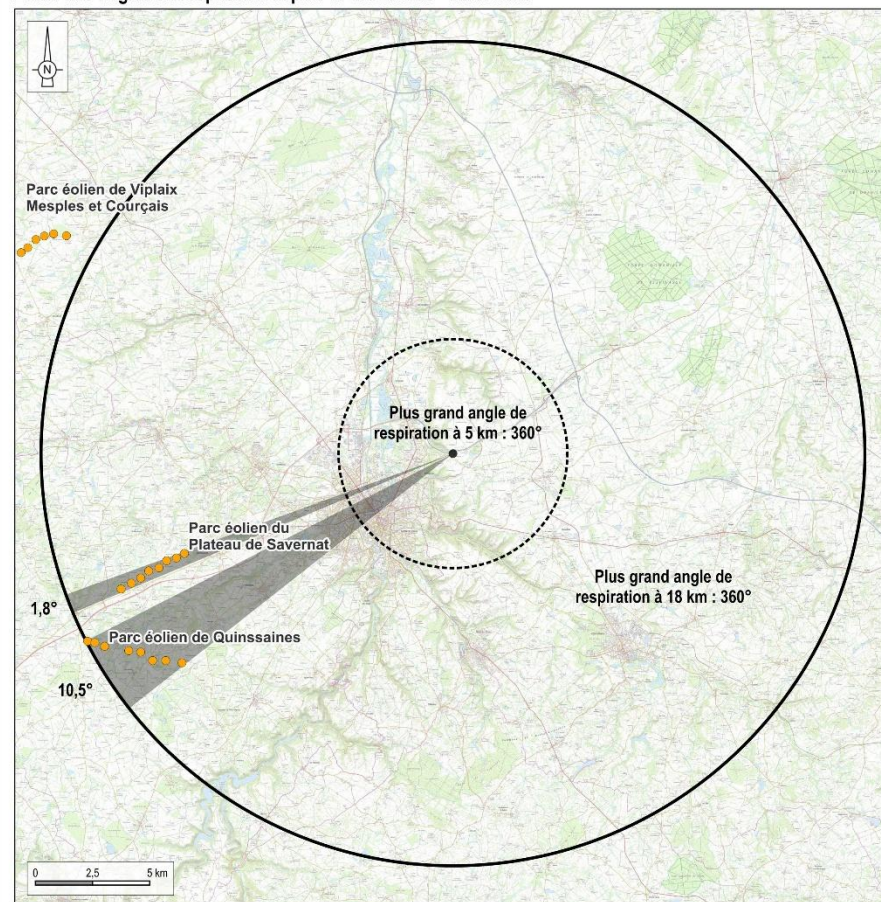
Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus

■ Angle avec visibilité
 ■ Angle sans visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis le Grand Mas - Etat initial



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles
● Localisation

Aires d'étude
□ Périmètre de 18 km
□ Périmètre de 5 km

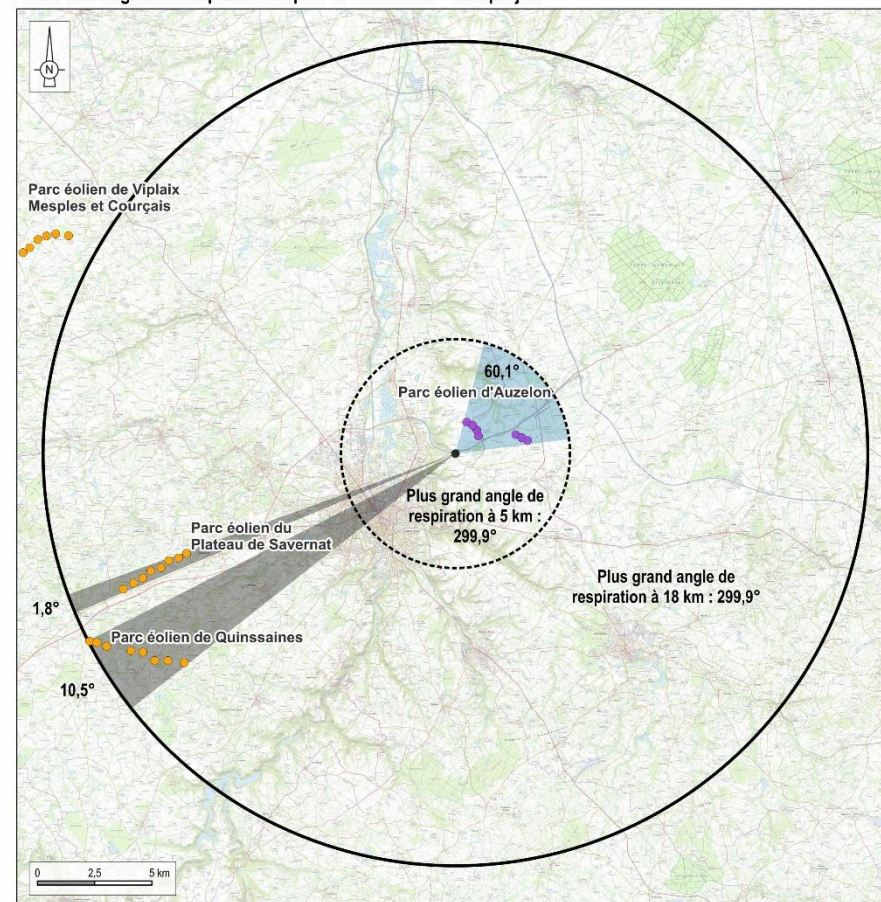
Eoliennes
● Projets existants ou approuvés

Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus
■ Angle sans visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis le Grand Mas - Etat projeté



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles
● Localisation

Aires d'étude
□ Périmètre de 18 km
□ Périmètre de 5 km

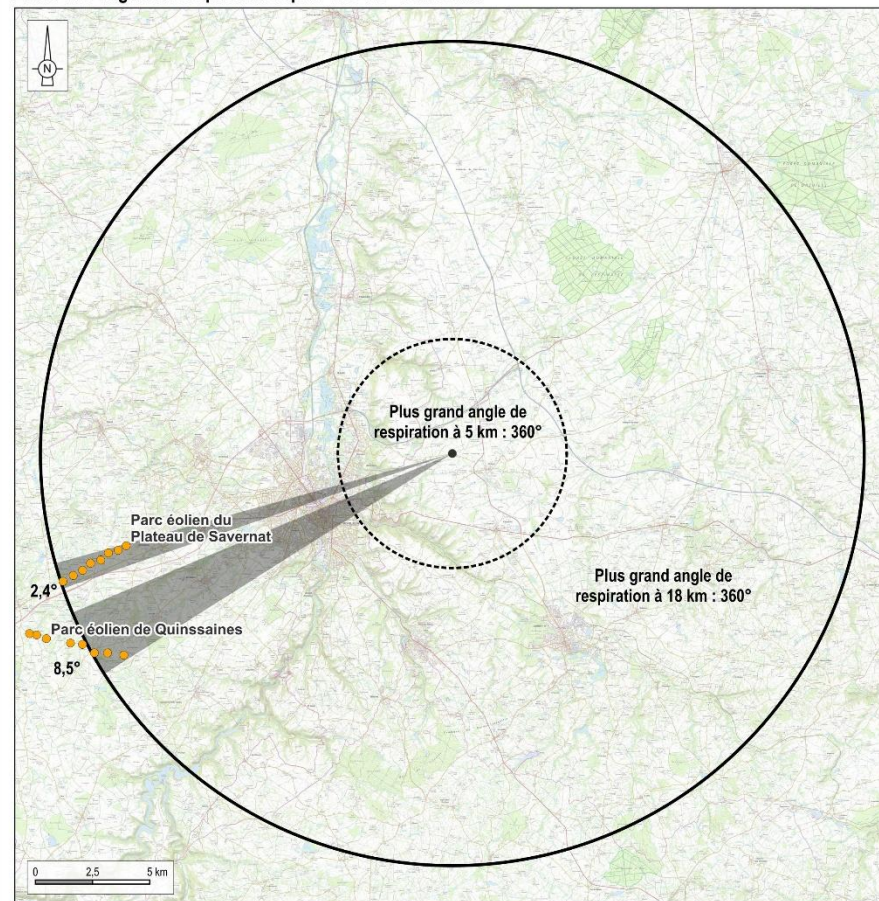
Eoliennes
● Projets existants ou approuvés
● Projet éolien

Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus
■ Angle avec visibilité
■ Angle sans visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis la D456 - Etat initial



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles

- Localisation

Aires d'étude

- Périmètre de 5 km
- Périmètre de 18 km

Eoliennes

- Projets existants ou approuvés

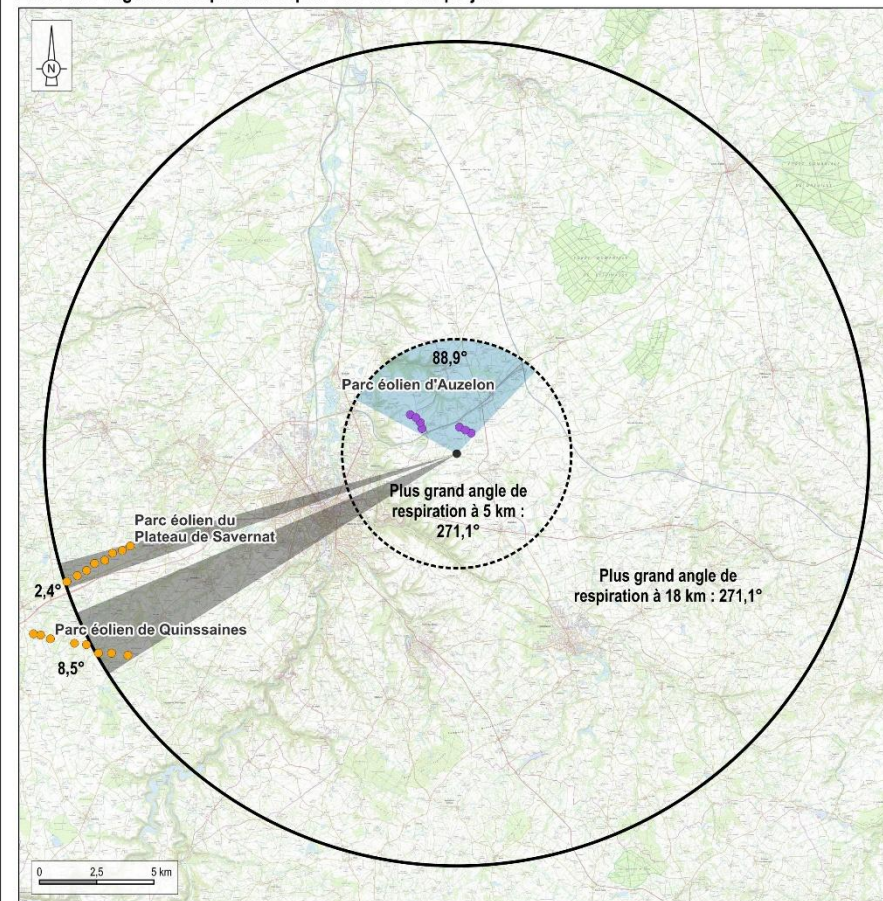
Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus

- Angle sans visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis la D456 - Etat projeté



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles

- Localisation

Aires d'étude

- Périmètre de 5 km
- Périmètre de 18 km

Eoliennes

- Projets existants ou approuvés
- Projet éolien

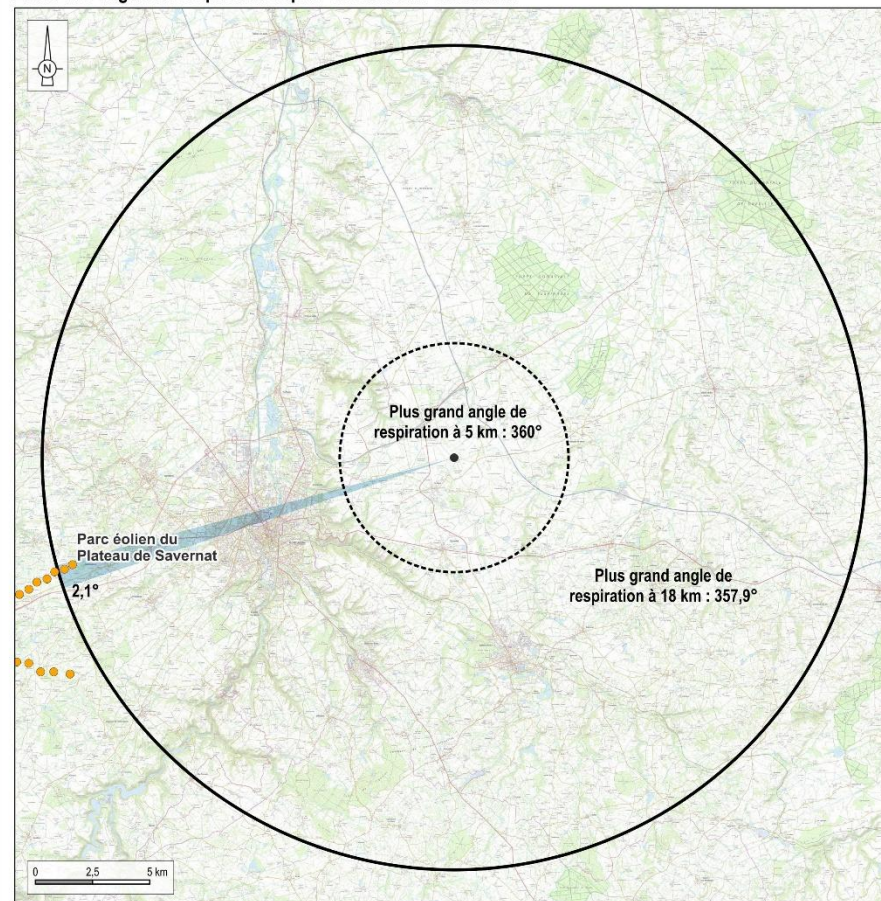
Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus

- Angle avec visibilité
- Angle sans visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis Crochavant - Etat initial



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles
● Localisation

Aires d'étude
--- Périmètre de 5 km
□ Périmètre de 18 km

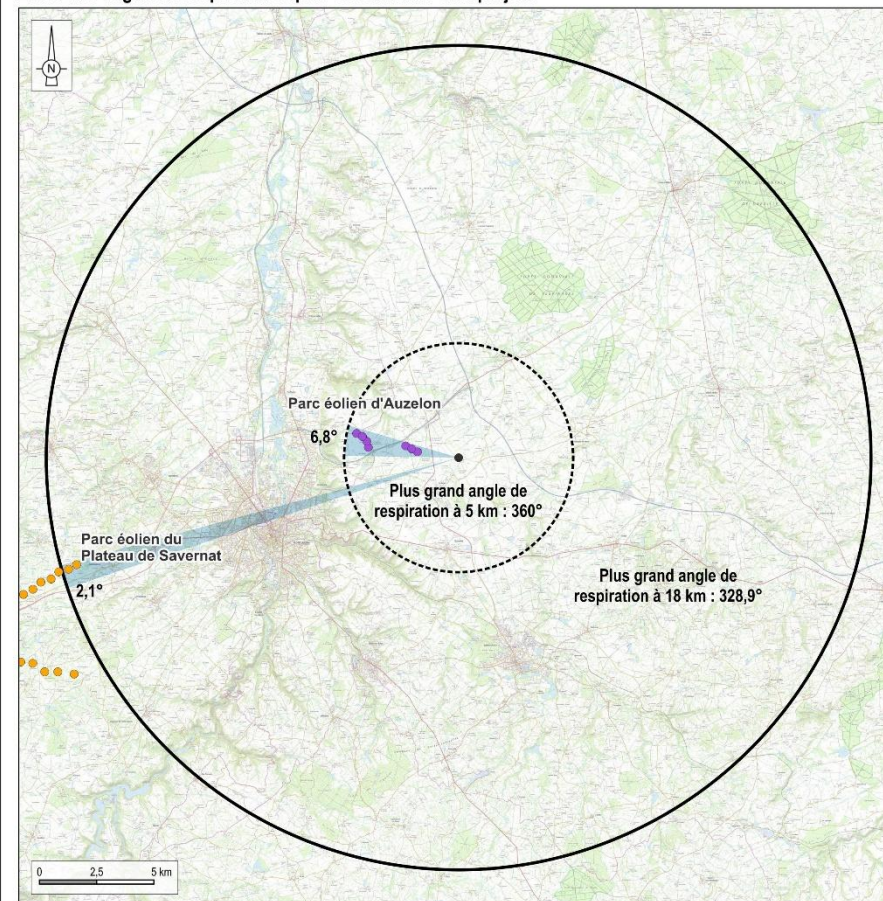
Eoliennes
● Projets existants ou approuvés

Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus
■ Angle avec visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis Crochavant - Etat projeté



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles
● Localisation

Aires d'étude
--- Périmètre de 5 km
□ Périmètre de 18 km

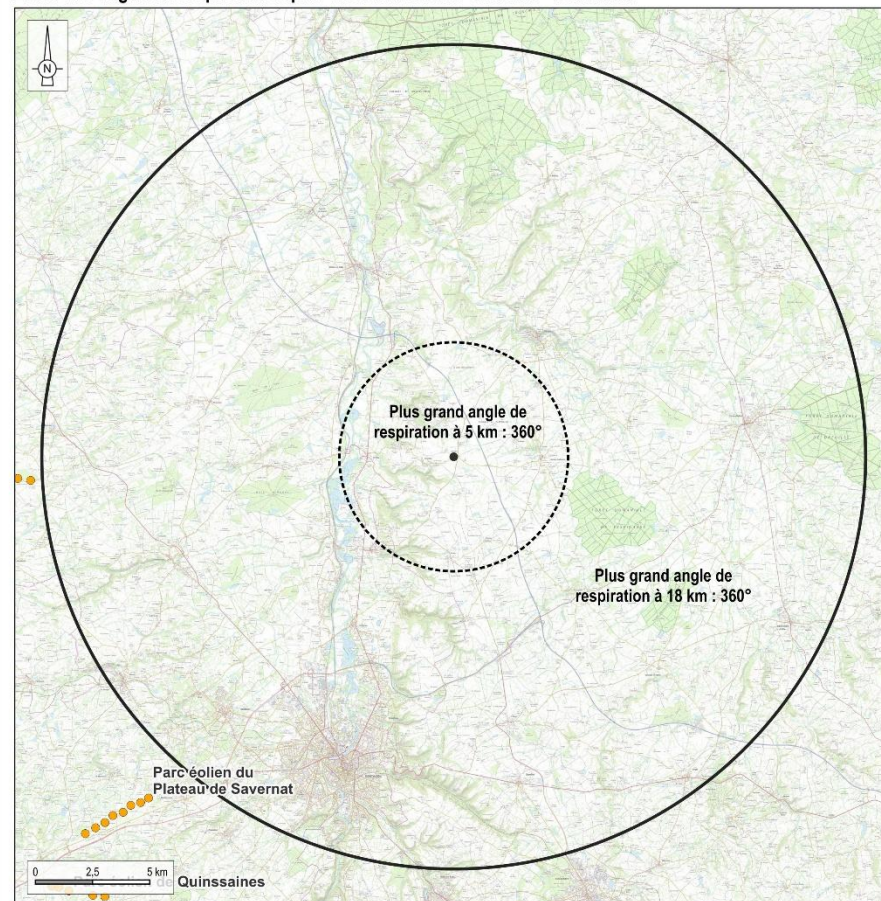
Eoliennes
● Projets existants ou approuvés
■ Projet éolien

Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus
■ Angle avec visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis la D252 à l'est de Givarlais - Etat initial



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles
● Localisation

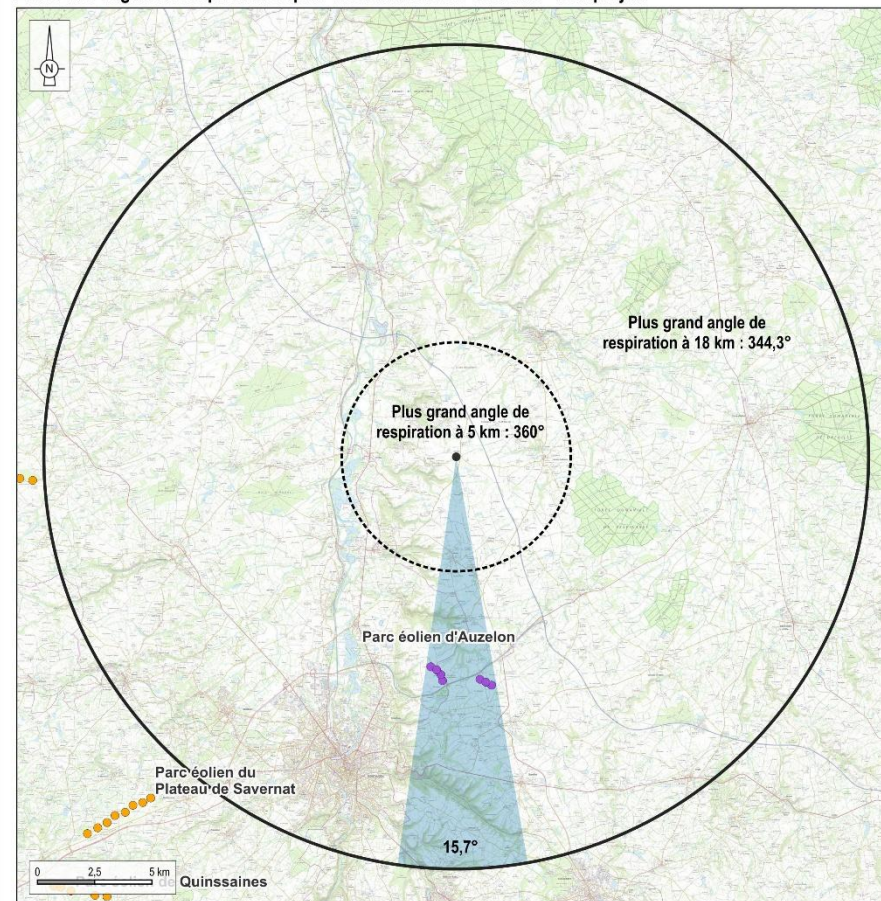
Aires d'étude
--- Périmètre de 5 km
□ Périmètre de 18 km

Eoliennes
● Projets existants ou approuvés

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

Etude des angles de respiration depuis la D252 à l'est de Givarlais - Etat projeté



Point de vue pour l'étude des saturations visuelles
● Localisation

Aires d'étude
--- Périmètre de 5 km
□ Périmètre de 18 km

Eoliennes
● Projets existants ou approuvés
● Projet éolien

Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus
■ Angle avec visibilité

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : DREAL, IGN

QUALITE ARCHITECTURALE

Les ouvrages annexes, et notamment les postes de livraison, ne font l'objet d'aucun élément graphique permettant d'apprécier leur insertion dans le paysage. Le choix d'une teinte beige, présenté comme participant à leur intégration, ne semble pas adapté : les variations saisonnières de la végétation et les évolutions du couvert végétal sont susceptibles de créer des contrastes importants, renforçant la perception de ces ouvrages techniques dont l'architecture demeure industrielle au sein d'un paysage rural.

Les postes de livraison sont implantés au droit des plateformes des éoliennes E4 et E5. Du fait de leur localisation, leur dimensions limitées et les écrans végétaux environnants, ils demeureront peu perceptibles depuis les axes de circulations et les espaces fréquentés. Seuls les postes de livraison 1 et 2 seront ponctuellement visibles depuis le GR41 sur une centaine de mètre le long de l'axe routier de la Croix de la Châtre.

Toutefois, dans une démarche d'amélioration de l'intégration paysagère du projet, BORALEX s'engage à faire évoluer la mesure E1, décrite au chapitre 7.3 du volet paysager (p.239). Les postes de livraison seront ainsi revêtus d'un bardage bois, permettant de renforcer leur intégration dans leur environnement rural et bocagé.

ANNEXE 1 – Demande de compléments Pole paysage DREAL



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : Stéphanie Doucet
Service Mobilité, Aménagement, Paysages
Pôle Stratégie Animation
Tél. : 04 26 28 63 95
Courriel : stephanie.doucet@developpement-durable.gouv.fr

Instruction – Avis paysage Projet éolien d'Auzelon déposé par Boralex Département de l'Allier, Communes de Saint-Victor et de Saint-Angel

1) contexte de la saisine

- auteur de la saisine : Anaïs Alberti, UDCAP
- procédure et délais : 30 jours
- date limite de contribution : Juillet 2025
- rédacteur de la contribution : Stéphanie Doucet
- pièces et documents consultés : Analyse paysagère (cadrage amont) – janvier 2024, Etude paysagère et cahier de photomontage – Mai 2025
- éléments fournis par d'autres services et collectivités consultés : néant
- visite terrain effectuée : néant

2) Contexte paysager

Le projet se situe à l'interface des ensembles paysagers de la vallée du Cher et des forêts et bocage bourbonnais au nord-est de Montluçon, de part et d'autre de l'A71.

Le projet se situe sur un plateau majoritairement bocager dans sa partie ouest, en rebord de la vallée du Cher à l'est. Ce maillage bocager s'élargit à l'est pour laisser place à de plus vastes parcelles agricoles et des boisements.

Les territoires de bocage sont des paysages à petites échelles d'une grande fragilité, notamment par les mutations agricoles et le réchauffement climatique qui font disparaître ou agrandir la maille des réseaux de haies et par conséquent les masques visuels. Il en résulte une forte sensibilité sur l'ensemble du territoire. De surcroît, le projet se situe aux portes nord-est de Montluçon dont le centre historique est classé en Site Patrimonial Remarquable.

Le projet éolien d'Auzelon contient 7 éoliennes disposées en deux lignes de 4 et 3 éoliennes de 200m de hauteur.

3) Synthèse et recommandations au titre du paysage lors du cadrage amont (mars 2024)

Le projet éolien présente des machines dont la hauteur semble élevée à l'échelle du paysage dans lequel il s'implante, dans un secteur de forte cohérence paysagère. Il convient donc de vérifier le rapport

d'échelle entre les machines et le paysage de bocage, d'analyser les éventuelles concurrences visuelles avec les motifs paysagers (silhouettes de bourg, des écarts, panorama sur le bocage, patrimoine bâti...).

Les préconisations au titre du paysage étaient les suivantes :

- 1 - Veiller à la cohérence entre la composition et la dimension du parc éolien avec la structure paysagère.
- 2 – Les photomontages seront choisis depuis les points stratégiques et représentatifs des enjeux du paysage et du cadre de vie (qui seront mis en évidence et présentés au regard de la sensibilité des paysages).
- 3 – Le contexte éolien sera également analysé et reporté sur l'ensemble des cartes de l'analyse paysagère, y compris pour les projets autorisés.

4) Analyse du dossier sur la forme

L'analyse paysagère est de bonne qualité et présente, notamment, une analyse des variantes intéressante.

Elle répond aux recommandations émises en mars 2024, notamment sur la recherche d'une insertion paysagère de qualité en cohérence avec les structures paysagères.

Les photomontages sont majoritairement concentrés dans l'aire d'étude immédiate en lien avec les lieux de vie proches.

Il serait néanmoins intéressant de disposer de quelques photomontages complémentaires depuis le nord et l'est, actuellement dépourvus de représentations. En effet, il est difficile de vérifier l'insertion du parc dans le paysage pour ces directions. Il s'agit notamment des points de vue depuis Estivareilles, Givarlais, Loroux-Hodement ou encore le Hérisson qui permettrait d'avoir une perception du site depuis le nord dans l'aire d'étude rapprochée et éloignée mais également de disposer depuis Givarlais notamment d'une lecture des effets cumulés avec les parcs d'Audes et des Brandes.

5) Avis sur le fond du projet

Le projet éolien d'Auzelon est implanté sur un plateau à l'est de la vallée du Cher, traversant l'AER à l'ouest selon un axe nord / sud. Son implantation, globalement orientée nord-ouest / sud-est en deux lignes (une droite et l'autre courbe), s'inscrit entre la vallée du Cher, structurante à l'ouest, et les lignes de faite du relief à l'est. Le recul vis-à-vis du rebord du plateau permet de limiter l'effet de surplomb sur la vallée et sur l'agglomération de Montluçon. La ligne composée de E5-E6-E7 est parallèle à la vallée du Lameron, affluent du Cher, délimitant le sud de l'AER. La N145 traversant le projet constitue une autre ligne de force contradictoire puisqu'orientée sud-ouest / nord-est. Les deux parties du projet se trouvent chacune d'un côté de cet axe majeur. Leur décalage évite toutefois l'impression d'encaissement de l'axe routier.

Le choix de la variante 1 semble cohérent au regard des arguments évoqués et les adaptations mises en place permettent d'optimiser l'insertion des éoliennes dans le paysage.

Les modifications apportées concernant le paysage sont les suivantes :

- suppression de l'éolienne E4 dans la zone centrale, décalée dans la zone ouest, permettant d'éviter son isolement et l'encadrement de la N145 dans ce secteur. La suppression de cette éolienne permet également de garantir un recul supérieur à 600 m de l'habitation de l'Ecluse ;
- suppression de l'éolienne E8 et abandon de la zone est : cette éolienne apparaît comme isolée depuis certains des points de vue étudiés, entraînant une mauvaise lisibilité du parc et un encadrement de la D39 ;
- optimisation de l'implantation à l'est de la zone ouest par le décalage de l'éolienne E1 mais également de E2 et E3 vers l'est augmentant ainsi le recul vis-à-vis du rebord paysager côté ouest (côté Montluçon).

Cependant les villages et hameaux présents sur le plateau d'implantation du projet seront plus exposés. C'est notamment le cas du hameau de la Fayère mais également des nombreux autres qui se situent aux environs du projet éolien.

Depuis La Ceviche, hameau fortement concerné par le projet, deux photomontages ont été réalisés de manière distincte pour chacune des lignes (E1 à E4 puis E5 à E7), ce qui ne permet pas d'appréhender l'effet global du projet pour ce hameau.

L'étude présente également une analyse des angles de saturation depuis deux secteurs : Huriel, à l'ouest de la zone de projet dans l'AEE, et le Grand Mas au sud du projet dans l'AER. Ces deux analyses sont intéressantes mais auraient méritées d'être appuyées par un photomontage ou un bloc diagramme illustrant les indices d'occupation visuelles.

Il manque une analyse du projet depuis le nord où l'absence de photomontages, d'argumentaires ainsi qu'une analyse de la saturation et des angles de respiration ne permet un éclairage complet de l'insertion du projet éolien.

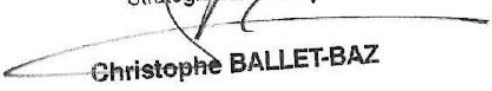
Enfin, il est intéressant de noter que des mesures compensatoires sont également proposées avec notamment la replantation de 1800 ml de haies dont il devra être défini avec les acteurs locaux les lieux de plantation.

6) Conclusion et demande de compléments

L'étude paysagère est bien menée et présente une analyse fine des différents aspects à considérer dans le cadre d'un projet éolien (variantes, analyse des perceptions sur les secteurs à enjeux, adaptation du projet, mesures compensatoires...), cependant il manque le secteur nord dans cette analyse.

Il est donc demandé un complément de 4 photomontages, a minima, depuis les lieux cités en point 4, qui mettront en évidence la perception du projet d'Auzelon, les effets cumulatifs avec les autres parcs ainsi qu'une analyse des angles de saturation spécifiquement sur le village Givarlais a minima.

Service Mobilité Aménagement Paysages
Le Chef du pôle délégué
Stratégie et Animation


Christophe BALLET-BAZ